



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil vingt, le dix décembre, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 04 décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes de la commune, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Bruno GEROSSIER, premier adjoint, au Maire empêché.

**PRESENTS: 17**

**ABSENTS EXCUSES: 6**

**ABSENTS: 0**

\*\*\*\*\*

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Adopté le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
2. Approuvé le transfert total des résultats de clôture 2019 du budget communal eau potable à Loire Forez Agglomération ;
3. Entériné les décisions modificatives n° 1, 2, 3 et 4 ;
4. Autorisé le mandatement jusqu'au vote du BP 2021 des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 pour le budget principal COMMUNE et le budget annexe MSP ;
5. Autorisé à solliciter auprès des organismes financeurs, une subvention pour la réhabilitation des cours de tennis extérieurs ;
6. Autorisé à solliciter auprès des organismes financeurs, une subvention pour l'acquisition de livres jeunesse afin de renforcer le fond de la bibliothèque de l'école ;
7. Autorisé à solliciter auprès des organismes financeurs, une subvention pour la rénovation de la médiathèque ;
8. Autorisé à solliciter auprès des organismes financeurs, une subvention pour le curage des fossés et des étangs du golf municipal ;
9. Autorisé à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du bien sis au 10 rue de Feurs ;
10. Approuvé l'acquisition et le transfert d'activité par EPORA des parcelles AZ 157-169 sises au 21 rue de la petite Vitesse ;
11. Accepté les tarifs proposés par le délégataire du golf des étangs pour l'année 2021 ;
12. Pris acte du rapport 2019 de NOVIM
13. Désigné les dates d'ouvertures dominicales pour l'année 2021 ;
14. Adopté la création d'un poste de responsable au restaurant scolaire de l'école maternelle ;
15. Autorisé le renouvellement de l'agrément pour le service civique ;
16. Autorisé la signature de la convention d'adhésion au service remplacement du CDG42 ;
17. Autorisé la signature de la convention relative à l'adhésion au service pôle santé au travail du CDG42.

Pour le Maire empêché,  
Le premier adjoint par suppléance  
Bruno GEROSSIER

